



NOUVEAU À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

Conduire durablement, c'est aussi recycler ! Une contribution environnementale de 10 euro pour un avenir durable.

À partir du 1^{er} janvier 2024, lors de l'achat d'une nouvelle voiture ou d'une camionnette, vous payez une contribution environnementale de 10 euros pour le recyclage futur de votre véhicule. Grâce à cette nouvelle contribution, l'organisme de gestion Febelauto peut continuer à garantir le recyclage durable des véhicules en fin de vie.

Bruxelles – 21 décembre 2023

De nombreux Belges trient soigneusement leurs déchets ménagers pour les recycler, mais il est essentiel de réaliser que les véhicules en fin de vie devraient également être recyclés. Pourtant, les pièces et les matériaux de ces véhicules hors d'usage peuvent être réutilisés et recyclés, contribuant ainsi à la préservation des matières premières rares.

En Belgique, Febelauto gère le recyclage des véhicules hors d'usage depuis 1999. Des centres agréés et des installations de broyage dépolluant et démontent les véhicules hors d'usage et recyclent toutes sortes de matériaux de manière efficace et respectueuse de l'environnement.

"Saviez-vous que 97,6 % d'une voiture en Belgique est déjà recyclée ? déclare Catherine Lenaerts, directeur de Febelauto. "Avec ce taux de recyclage, nous faisons partie des meilleurs acteurs en Europe et contribuons activement à l'économie circulaire."

S'adapter à un paysage en mutation

Le marché de l'automobile est en pleine mutation. Il suffit de penser à l'émergence des véhicules électriques, aux technologies de plus en plus complexes, à la recherche sur l'hydrogène, etc. Toutes ces innovations constituent certainement une évolution positive en termes de sécurité et de durabilité, mais elles entraînent également de nouveaux défis en matière de recyclage.

D'autre part, dans le contexte du Green Deal et des objectifs très discutés de la COP, nous essayons également d'apporter notre contribution à l'évolution vers une économie durable et circulaire. Ainsi, nous suivons de près les évolutions européennes et mondiales en matière de recyclage des véhicules

Communiqué de presse pour publication immédiate

en fin de vie et nous nous efforçons de donner une seconde vie à autant de pièces que possible ou de les ramener à des niveaux de matières premières réutilisables.

Pour continuer à garantir le bon fonctionnement de Febelauto, une contribution environnementale sera introduite à l'achat de nouvelles voitures et camionnettes à partir du 1er janvier 2024.

Qui supporte la contribution environnementale ?

Tous les membres de Febelauto, du moins les importateurs et les constructeurs de véhicules, contribueront à hauteur de 10 euros pour chaque voiture et camionnette qu'ils mettront sur le marché belge à partir du 1er janvier 2024. Cette contribution sera visible sur le bon de commande et la facture lors de l'achat d'un nouveau véhicule, mentionnée comme "contribution environnementale du véhicule" de 10 euros (TVA de 21% incluse). Si cette contribution n'est pas mentionnée sur la facture, elle est automatiquement incluse dans le prix d'achat, le vendeur étant tenu d'en informer l'acheteur.

L'impact de Febelauto avec votre contribution de 10 euros

Febelauto utilise la contribution environnementale de 10 euros à différentes fins. En tant que consommateur ou professionnel, vous pouvez rapporter gratuitement votre véhicule hors d'usage dans un point de vente ou à un centre de recyclage agréé. Pour les importateurs et les constructeurs, Febelauto gère la collecte, le traitement et le recyclage de tous les véhicules qui arrivent sur le marché belge.

La contribution environnementale soutient également le respect de la législation, les campagnes de sensibilisation pour les consommateurs et la recherche et le développement de techniques de recyclage écologiquement responsables pour les véhicules et les batteries en fin de vie. En outre, certains aspects du processus de recyclage, tels que la collecte des pneus de voitures "premier montage", les cotisations à Bebat et Valorlub pour respectivement les petites batteries et les batteries de démarrage, et le recyclage des huiles provenant des véhicules, sont financés par une partie de la contribution environnementale.

En résumé, la mission de Febelauto est de recycler les véhicules en fin de vie de manière durable et efficace, en contribuant à l'économie circulaire et à un avenir durable. Nous sommes convaincus que vos 10 euros peuvent avoir un impact significatif.

Pour plus d'informations sur la contribution environnementale, [cliquez ici](#).

Images

Vous pouvez [télécharger ici](#) des images de la campagne sur la contribution environnementale.

Curieux d'en savoir plus ?

Anja Helsen
Manager Communication Febelauto
Gsm: +32 (0)478 99 89 41
E-mail: Anja.helsen@febelauto.be

Sophie Poidevin
Coordinateur du projet
Gsm: +32 (0)497 21 95 65
E-mail: sophie.poidevin@febelauto.be

Catherine Lenaerts
Directeur Febelauto
Gsm: +32 (0)495 77 12 06
E-mail: Catherine.lenaerts@febelauto.be



Suivez-nous !

Assurez-vous de faire partie de notre communauté circulaire ! Suivez Febelauto sur les réseaux sociaux pour rester au courant de nos dernières nouvelles.

[LinkedIn](#) – [Facebook](#) – [Instagram](#) – [YouTube](#)

Annexes



L'asbl **Febelauto** a été fondée en 1999 par plusieurs fédérations professionnelles du secteur automobile. Leur mandat comprend deux volets : en Belgique, elle est l'organisme de gestion des véhicules hors d'usage aussi bien que des batteries utilisées dans les véhicules électriques, hybrides et plug-in hybrides (véhiculés HE).

- **Les véhicules hors usage** : Febelauto stimule et coordonne la collecte, le traitement et le recyclage de véhicules hors d'usage. Elle recueille toutes les données pertinentes à ce sujet et les communique à ses membres et aux autorités. Ce faisant, elle veille à ce que les épaves soient traitées de manière écologique par des centres agréés et des installations de broyage.
- **Les batteries industrielles** : Depuis 2016, Febelauto a également été désignée par les importateurs comme organisme de gestion des batteries industrielles : cela concerne toutes les batteries utilisées dans les véhicules électriques, hybrides et plug-in hybrides.

Afin de garantir une collaboration efficace, elle organise également régulièrement des concertations avec les divers groupes d'intérêt et les autorités des trois régions. Elle fournit aussi des informations à toutes leurs parties prenantes : particuliers, derniers propriétaires professionnels, centres agréés, opérateurs de recyclage et autorités.

Plus d'informations sur [febelauto.be](http://www.febelauto.be)